



Causse  
de la Moure  
et d'Aumelas

# Réunion du comité de pilotage d'animation Natura 2000 et PAEC

FR9101393 Montagne de la Moure et cause d'Aumelas  
FR9112037 Garrigues de la Moure et d'Aumelas

15/02/2023  
St Paul et Valmalle



L'EUROPE S'ENGAGE  
L'OCCITANIE AGIT





## Ordre du jour

- Présentation succincte des sites Natura 2000
- Actualités nationales
- Bilan 2022 et perspectives 2023 *notamment dépôt du PAEC*

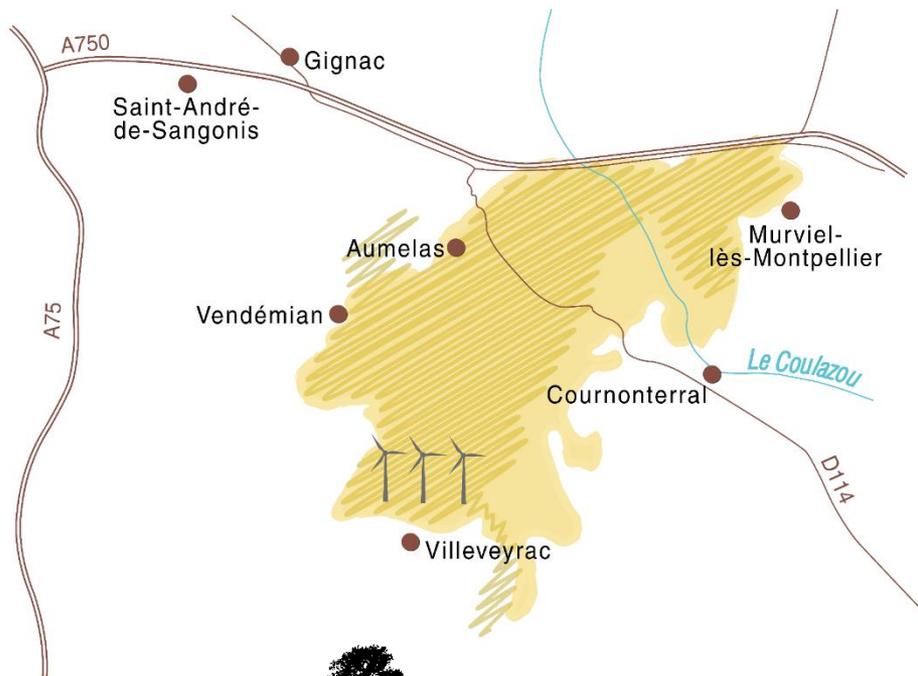




# Présentation



- Un site « Oiseaux »  
Garrigue de la Moure  
et d'Aumelas
- 9 015 hectares
- 8 communes
- 3 intercommunalités



- Un site « Habitats »  
Montagne de la Moure  
et cause d'Aumelas
- 10 693,8 hectares
- 11 communes
- 3 intercommunalités



# Rappel du calendrier

Lancement de  
la démarche

Validation du  
DOCOB

Elaboration du DOCOB

Depuis 2015 : animation du site Habitat

2011 à 2014

Depuis 2016 : animation du site Oiseaux



Directive  
Habitat



Directive  
Oiseaux



# Présentation

6 espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire :

3 habitats prioritaires parmi II d'intérêt communautaire :



Parcours substeppiques



Mares temporaires méditerranéennes



Prés humides

Murins à oreilles échanquées



Grand rhinolophe



Petit rhinolophe



Murin de Capaccini



Minioptère de Schreibers



Petit murin

14 espèces d'intérêt communautaire, dont :



Aigle de Bonelli



Busard cendré



Pipit rousseline



Bruant ortolan



Fauvette pitchou



Causse  
de la Moure  
et d'Aumelas

# Actualités nationales



## **Dotation à certaines communes « pour la protection de la biodiversité »**

**Depuis 2019, « Verdissement » de la Dotation globale de fonctionnement attribuée aux communes, au motif que les communes assument des « charges procédurales supplémentaires »**

- 3 critères
- + de 50 % de la surface communale dans un site N. 2000
  - Moins de 10 000 habitants
  - Ayant un potentiel financier par habitant inférieur à 2 fois le potentiel financier par habitant moyen des communes de la même strate démographique

A compter de 2023, la dotation bénéficie d'un plancher de 3000 €. La fraction dédiée à Natura 2000 en 2022 était de 14 800 000€. Elle passe à 17 300 000 € pour 2023.



## Dotation à certaines communes « pour la protection de la biodiversité »

Communes des sites Montagne de la Moure et cause d'Aumelas	Dotation de biodiversité 2022 en €	Rappel dotation 2021 en €	Evolution 2021-2022 en €	Evolution 2021-2022 en %
AUMELAS	5 525	4 068	1 457	36%
COURNONTERRAL	45 569	-	45 569	
MONTBAZIN	19 671	-	19 671	
SAINT-PARGOIRE	18 775	-	18 775	
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE	11 727	8 239	3 488	42%
VILLEVEYRAC	37 222	27 236	9 986	37%
<b>TOTAL</b>	<b>138 489</b>	<b>39 543</b>	<b>98 946</b>	<b>250 %</b>

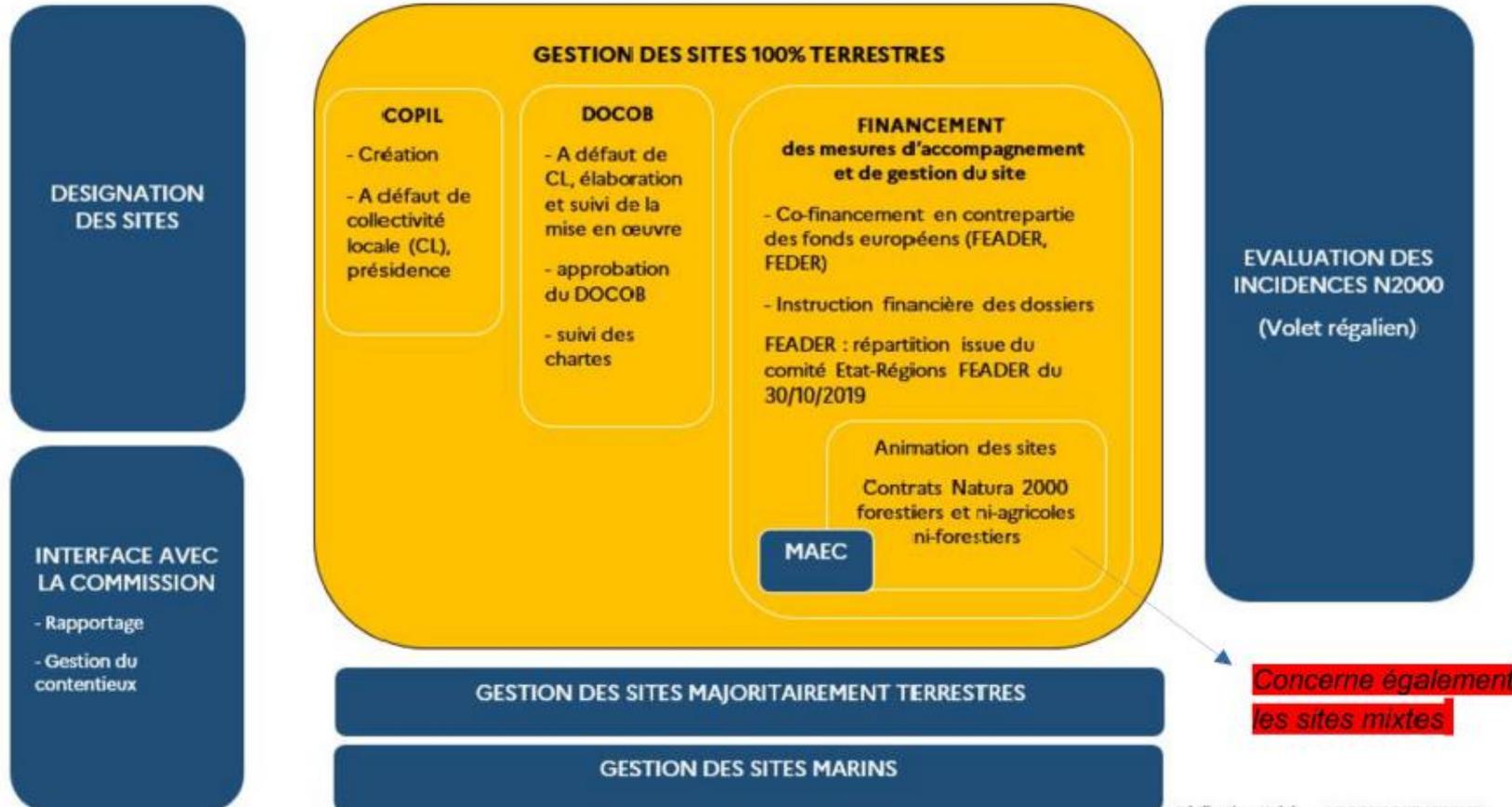


# Loi 3 DS : transfert partiel à la Région

Missions relatives à la politique Natura 2000  
Décentralisation de la gestion des sites 100% terrestres aux régions

Missions conservées par l'Etat

Décentralisation aux Régions





## Loi 3 DS : transfert partiel à la Région

- Région Occitanie : une équipe en cours de recrutement :
  - 7 agents techniques (dont 1 à Montpellier)
  - 4 agents administratifs (dont 2 à Montpellier)
- DDTM Hérault :
  - 1 nouvel agent technique : Savéria LEANDRI

+ Simplification de l'instruction : pour les dépenses salariales, instauration d'un coût horaire médian à 25 €/h

Courrier  
en cours

+ Instauration d'un nouveau forfait de 5 % des dépenses de personnels pour les frais de déplacement



Causse  
de la Moure  
et d'Aumelas

# Bilan et perspectives 2022-2023



## Point financier

Sur l'ensemble des 3  
sites Natura 2000  
gérés par la CCVH

● Période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023

	Montants TTC
Régie (temps de travail)	93 276,24
Frais indirects (15%)	4 572,02
Prestations	97 146,83
<b>Total</b>	<b>204 995,09</b>

*Demande de subvention déposée à la DDTM en octobre 2022.  
Demande de paiement sera instruite par la Région.*

*Décisions juridiques d'attribution 2021 et 2022-2023 toujours non reçues*



# Ressources humaines



*Recherche infructueuse deux services civiques en 2021 et 2022 , commun avec les sites d'Aumelas*

 Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023

Agent	Fonction	% temps de travail
Mélina Choupin	Chargée de mission N2000 & biodiv	<b>85 %</b>
Jason Crebassa	Chargé ABC et biodiversité	<b>40 %</b>
En cours	Deux services civiques (24h hebdo/6 mois)	<b>80 %</b>

*Recherche en cours pour deux services civiques en 2023*



## Les types d'outils de Natura 2000 :

- **Contrats** (financements d'acteurs)
  - agricoles = MAEC = Mesures agro-environnementales et climatiques
  - forestiers
  - ni-agricoles, ni-forestiers
  
- **Charte de bonnes pratiques**
  
- **Communication**
  
- **Sensibilisation**
  
- **Veille environnementale**
  
- **Amélioration des connaissances & suivi**



# Contrat - Gîte à chauves-souris – Terrus



Une arrivée timide : un murin à oreilles échanrées en octobre 2022



# Mare temporaire de Méjanel



Implantation de barrière anti motocross, opération d'entretien de la végétation, et pose de panneaux de sensibilisation sur la mare des Méjanel  
Saint-Paul-et-Valmalle



Echec du contrat Natura  
2000 pour raisons  
administratives.  
Le CEN a mobilisé **des fonds  
régionaux** pour cette action.  
Travaux réalisés cet hiver.



# Contrat - Débroussaillage pelouses

## Murviel les Montpellier



**Travaux de réouverture et/ou entretien sur 5,2 ha**  
*(février 2019, mars 2021, février 2023)*  
**dont ensemencement cynégétique sur 1,3 ha**  
*(mars 2020)*

**+ Entretien par pâturage printemps/automne 2022 (70 chèvres)**



# Contrats agricoles (MAEC)

Programme Agro-Environnemental et Climatique

## Les enjeux

En contexte méditerranéen, les **milieux ouverts** figurent parmi les milieux les plus diversifiés écologiquement.

La présence et la richesse de ces milieux est étroitement liée à l'**activité pastorale ancestrale**.

→ Objectif prioritaire du DOCOB : **maintien des milieux ouverts par une gestion agro-pastorale raisonnée**

Principal levier de Natura 2000 : les « **Mesures agro-environnementales et climatiques** »



# Contrats agricoles (MAEC)

Programme Agro-Environnemental et Climatique

## Éléments de contexte

Nouvelle Politique Agricole Commune (**PAC**) = 2023-2027

« **MAEC** » = Mesure agro-environnementale et Climatique  
= il s'agit de financement (aide PAC) que les agriculteurs peuvent solliciter en contrepartie de l'amélioration de leurs pratiques, pendant 5 ans.

Pour qu'un agriculteur puisse bénéficier de ce dispositif, une structure doit avoir déposé un « **PAEC** » : un dossier faisant état des types de mesures à mettre en œuvre, du nombre d'agriculteurs potentiels, du budget nécessaire.

Lors de la précédente PAC, c'est la Chambre d'agriculture qui avait déposé ce dossier technique. La CCVH était partenaire.

**Sur incitation forte de la DREAL-DRAAF en mai 2022, un dossier PAEC a été déposé par la CCVH, en septembre 2022, sur les sites Natura 2000 Gorges de l'Hérault et les sites du Causse d'Aumelas.**



# Contrats agricoles (MAEC)

Programme Agro-Environnemental et Climatique

## Le PAEC, un exercice difficile

- Sujet très **technique**, particulièrement complexe (appel à projet : 40 annexes)
- Hypothèse en juin 2022 : ne pas déposer de PAEC.
- Juillet 2022 : décision conjointe avec CC GPSL de collaborer étroitement et de déposer un PAEC
- **Planning** estival d'élaboration du PAEC : **défavorable à la concertation** technique et politique
- Concertation uniquement technique et réduite à son minimum avec les partenaires historiques du précédent PAEC :
  - Com Com du Grand Pic Saint Loup
  - Chambre d'agriculture
  - Conservatoire des Espaces Naturels

Le COPIL Natura 2000 tient également de COPIL conjoint au PAEC.



# Contrats agricoles (MAEC)

Programme Agro-Environnemental et Climatique

## Le PAEC, son contenu

- Exclusivement **pastoral** : les viticulteurs sont très minoritaires en terme de surface au sein des sites, et l'enjeu prioritaire des DOCOBs et très clairement le maintien des milieux ouverts
- Communes de la CCGPSL, gérées par le PAEC de la CCGPSL
- 4 mesures proposées :
  - IAE2 – Entretien de mares
  - PRA 3 – Amélioration de la gestion des surf. herb.pasto. par le pâturage
  - OUV1 – Maintien de l'ouverture des milieux
  - OUV2 – Maintien de l'ouverture des milieux – amélioration de la gestion par le pâturage
- Estimation budgétaire de 10 exploitations partantes, dont 5 GAEC, au plafond
  - Besoin estimé à **600 000 €**

*(1 exploitation à une part : plafond à 7500 € max par an, soit 35 000 € sur 5 ans)*

**Janvier 2023 : notre PAEC est retenu, avec un budget réduit de 50 %.**



3 contrats potentiels en 2023 et 1 voire 2 en 2024

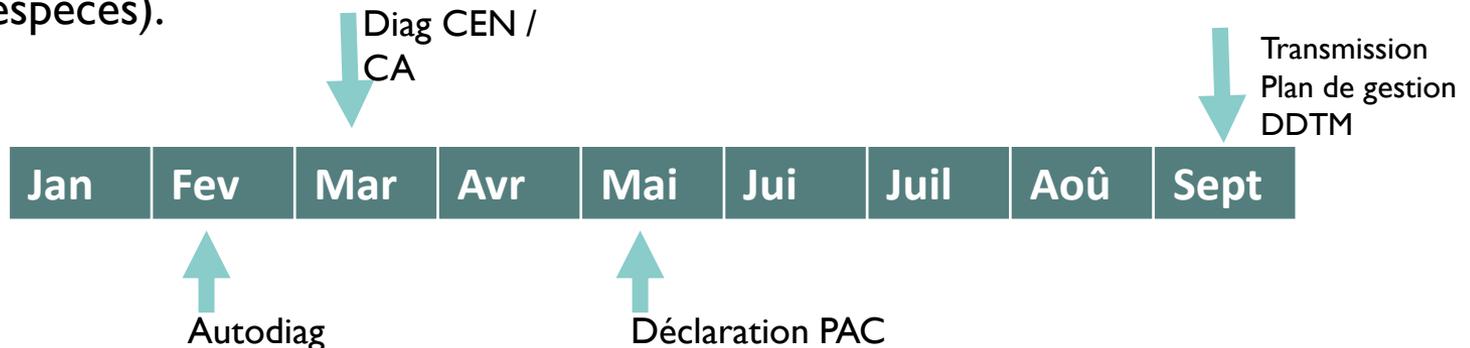
# Contrats agricoles (MAEC)

## Programme Agro-Environnemental et Climatique

### Le PAEC, sa mise en œuvre en 2023-2024

Pour qu'un contrat soit mis en place, il faut les **3 conditions réunies** :

- Le **volontariat** d'un agriculteur (des réunions de la chambre d'agri en novembre + un mail ont permis de préciser les volontaires)
- Un agriculteur avec **des pratiques installées**. Le principe est d'améliorer les pratiques et se basent sur l'analyse des pratiques existantes et de la réponse des milieux : engager un éleveur, qui n'aurait pas de recul, sur des engagements qu'il ne pourra peut-être pas tenir est une prise de risque non souhaitée (les aides doivent être remboursées en cas de contrôle).
- Des **enjeux écologiques** forts (présence d'habitats prioritaires ou d'habitats d'espèces).





# Contrats agricoles (MAEC)

Programme Agro-Environnemental et Climatique

## Le PAEC, sa mise en œuvre en 2023-2024

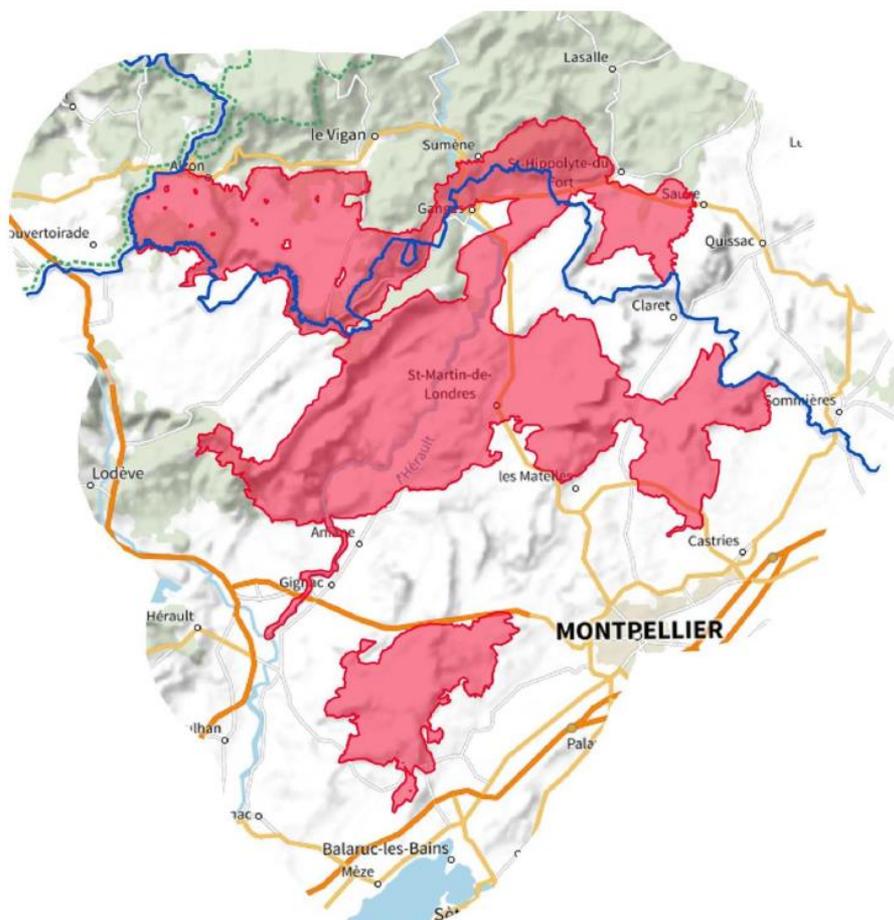
Pour qu'un contrat soit **effectif et efficace**, il faut :

- La **motivation** de l'agriculteur : il doit produire un autodiagnostic (accompagné) et financer une partie du diagnostic (le diagnostic écologique est financé à 100% par Natura 2000 / le diagnostic d'exploitation ne l'est que partiellement : l'Etat plafonnait les diagnostics à un montant de 1500€)
- La **patience** de l'agriculteur : si le respect des engagements démarre dès la demande d'aide (15 mai), le paiement ne peut parfois intervenir que plusieurs années plus tard.
- La **persévérance** de l'animateur : indispensable de se rendre chaque année sur site pour s'assurer que la mise en œuvre du plan de gestion ne pose pas de difficulté particulière



# Charte de bonnes pratiques Highline

Signée le 29 janvier 2022  
Rencontre annuelle à venir



**CHARTÉ NATURA 2000**  
sur 10 sites entre Hérault et Gard

**Highline**



©Leo-Paul Darze



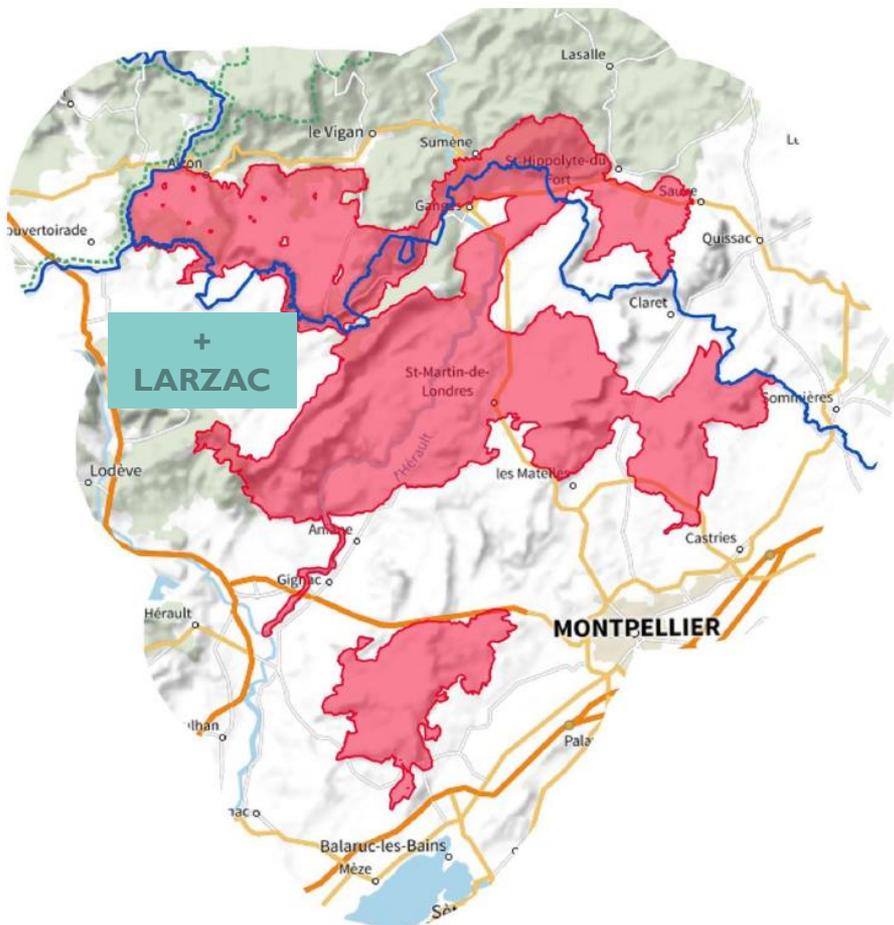
L'EUROPE S'ENGAGE  
L'OCCITANIE AGIT





# Charte de bonnes pratiques

## Spéléologie



## CHARTRE NATURA 2000

sur 10 sites entres Hérault et Gard

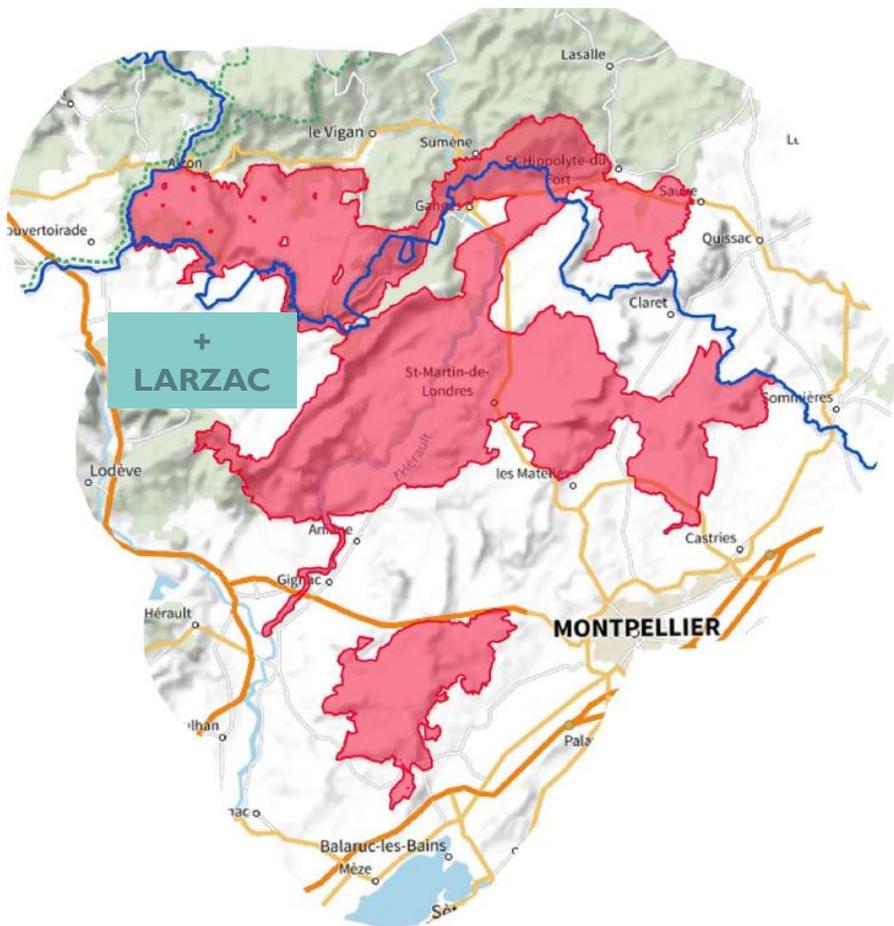
### Spéléologie





# Charte de bonnes pratiques

## Spéléologie



### Trois publics spéléo identifiés :

- Les **acteurs fédérés** : Comités Départementaux de Spéléologie Gard / Hérault + clubs locaux affiliés
- Les **Spéléos professionnels** qui accompagnent des groupes (SNPSC)
- Les **asso spéléo**, non fédérées, orientées sur l'**exploration du karst** (Celadon, Larzac Explo)



- *Conventionnement / subvention en cours avec les services Eaux des collectivités qui missionnent ces associations sur de l'exploration*
- *Nécessaire prise en compte des **enjeux chiro** pour la cohérence des politiques publiques*



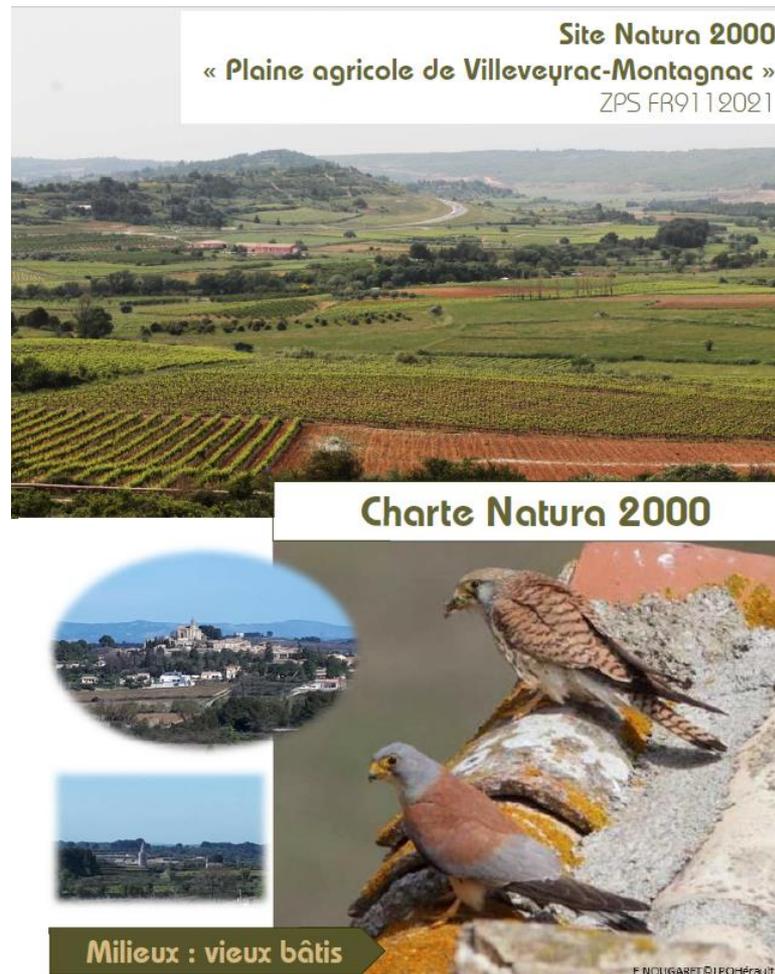
# Charte de bonnes pratiques

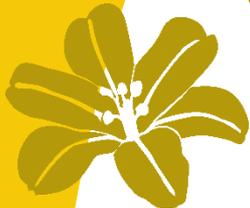
## Faucon crécerellette

Projet d'adaptation de la charte signée par la commune de Montagnac, sur le site Natura 2000 voisin.

Perspectives de signature dans la ZPS « Garrigues de la Moure et d'Aumelas » :

- Commune de Vendémian
- Commune de Saint Pargoire





Coût (3 sites) : 10 000 €



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
HERAULT



Demain la Terre !

## Sensibilisation – bilan 2022

### Animations sur inscription

<b>21 juillet</b>	Balade en garrigue (Saint Pargoire)
<b>Balade</b>	Public cible : familial / 20 personnes
<b>29 octobre</b>	Les mystères de la Moure (Poussan)
<b>Jeu de piste</b>	Public cible : tout public / 13 personnes
<b>26 octobre 2021</b>	Enigmes sur le causse (Murviel lès Montpellier )
<b>Jeu de piste</b>	Public cible : tout public / 19 personnes

### Animation spontanée

<b>26 octobre 2021</b>	Connaissez-vous la nature du causse (Pignan)
<b>Conférence</b>	Public cible : tout public / 14 personnes

3 animations sur inscription  
1 animation spontanée

**66 personnes sensibilisées**



Coût (3 sites) : 10 000 €



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
HERAULT

ee  
Ecologistes  
de l'Euzière



Demain la Terre !

# Sensibilisation – bilan 2022

## Animations scolaires

**8/11, 22/11, 24/11, 06/12** (Murviel lès Montpellier)

Ecole Marie Thérèse Sudre 26 élèves de CMI

**18/11, 13/12, 13/12, 15/12** (Saint Pargoire)

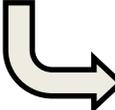
Ecole publique Jules Ferry 24 élèves CP – CEI

2 écoles

4 séances par école

**50 élèves sensibilisés**



 Poursuite du programme pour 2023





# Communication



- **#1 Décembre 2019**  
148 destinataires
- **#2 Avril 2020**  
171 destinataires
- **#3 Septembre 2020**  
177 destinataires
- **#4 Décembre 2020**  
221 destinataires
- **#5 Juin 2021**  
234 destinataires
- **#6 Octobre 2022**  
233 destinataires



Sur l'ensemble des 3  
sites Natura 2000  
gérés par la CCVH

## Communication

### Rédition du jeu de 7 familles



Coût :  
2 972,10 €

Rédition :  
950  
exemplaires

Diffusion :  
lors des  
animations  
scolaires

**Jeu de 7 familles avec les espèces et habitats des sites  
Natura 2000 d'Aumelas et des Gorges de l'Hérault**



# Communication

## Cahier de découverte pour les enfants

Sur l'ensemble des 3  
sites Natura 2000  
gérés par la CCVH



Coût :  
8 710 €

Cible :  
7-9 ans

Edition :  
3 000  
exemplaires

Diffusion :  
lors des animations  
jeunesse et grand  
public

Format :  
A5 / 16p





# Veille environnementale

- **Projets énergie renouvelable**
- **Documents d'urbanisme (SCOT PCH)**
- **Plans de gestion de la Moure (SAM et interterritorial) Atelier 13/03 matin**
- **Manifestations sportives (Trail de Pignan)**
- **Rave party (31/12/2022) à Aumelas**



Dépôt de plainte en cours





## Veille environnementale

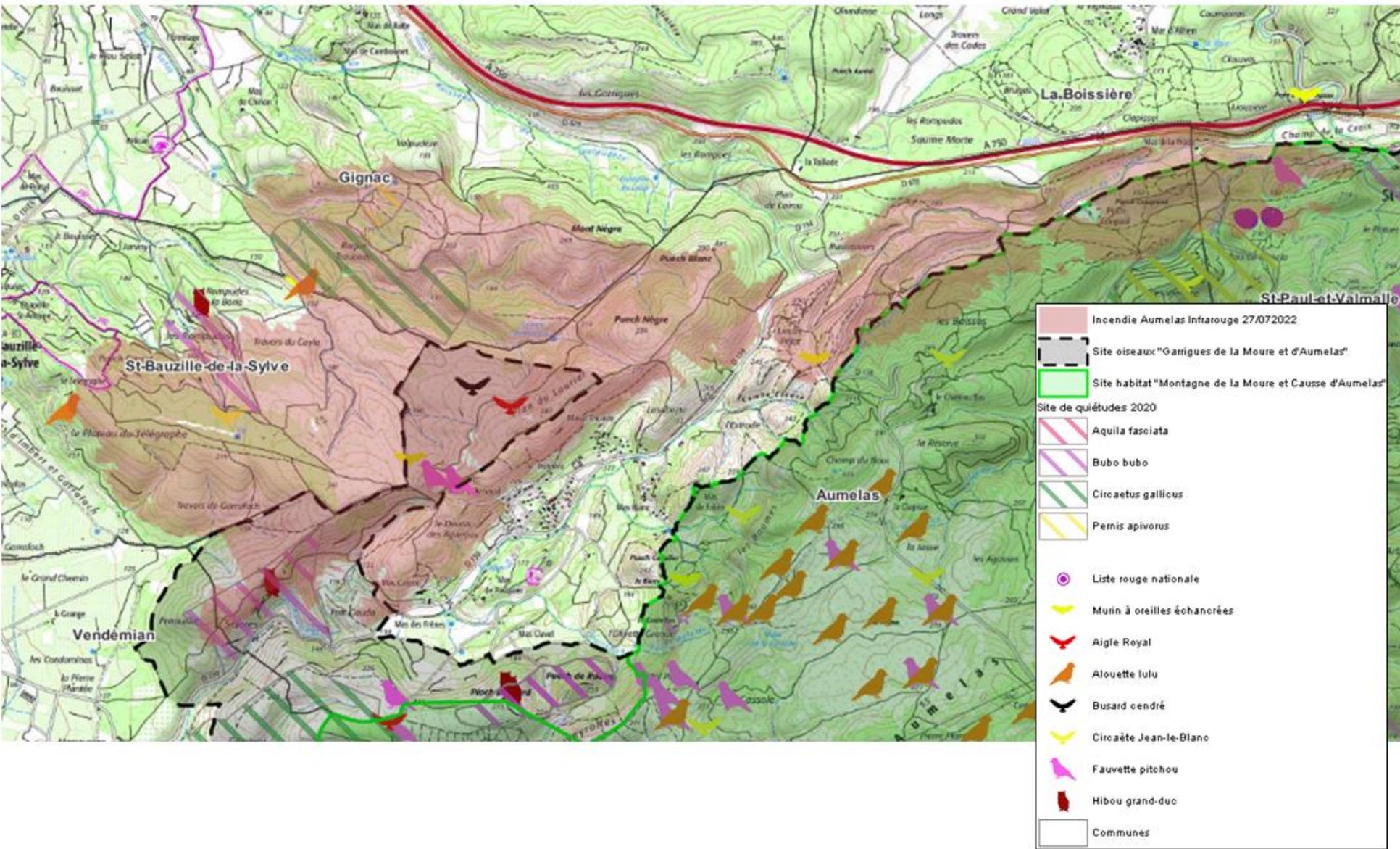
### ● Incendie 26 et 27 juillet 2022 – Le constat

1000 ha ont brûlé dont 230 ha dans les sites Natura 2000

Commune	surf_ha	dont en N2000
Vendémian	4,1	4,1
Saint-Paul-et-Valmalle	40,8	34,1
Saint-Bauzille-de-la-Sylve	242,9	
Gignac	198,3	
Aumelas	465	193,7
<b>Total</b>	<b>951,1</b>	<b>231,9</b>

- Un **impact différent** selon que les espèces peuvent se déplacer ou non.
- Un **phénomène** qui, bien que probablement d'origine criminelle, demeure **naturel** et même considéré comme faisant partie intégrante de l'évolution de la garrigue.
- D'un point de vue strictement écologique, le feu est bien **moins impactant que l'artificialisation des sols** (routes, constructions, photovoltaïque, ...).

# Espèces et habitats d'espèces protégées connus sur la zone incendiée le 26 et 27 juillet 2022





## Veille environnementale

### ● Incendie 26 et 27 juillet 2022 – Les perspectives

L'**évaluation des dégâts** sur la faune et la flore → faite sommairement au lendemain de l'incendie, avec la sollicitation des partenaires naturalistes pour croiser les regards / les analyses

Action juridique : **dépôt de plainte** en août, au titre de Natura 2000 (une première pour la CCVH)

Le **suivi de la reconquête** du milieu incendié par les espèces → simple suivi photographique, sur des lieux facilement accessibles + Suivi par point d'écoute spécifique Bruant ortolan ?

La **concertation** avec les partenaires pour la coordination des actions post-incendies :

→ ONF/CRPF : exploitation des futaies (cèdre, pin, cyprès)

→ fédération de chasse : demande de financement en cours pour un projet global de suivi faune, aménagements faune (nichoirs à chiro, reptiles,...) et aménagements cynégétiques sur un périmètre à préciser



## Veille environnementale

### ● Incendie 26 et 27 juillet 2022 – La priorité

Dans un contexte de réchauffement climatique et d'augmentation du risque incendie, la priorité est donnée au **renforcement du pastoralisme**.

● analyse **foncière**

● analyse des **documents d'urbanisme**

● rencontre prochaine avec **4 éleveurs** (St Paul et Valmalle, Aumelas, St Bauzille de la Sylve et Vendémian) pour définir les besoins.

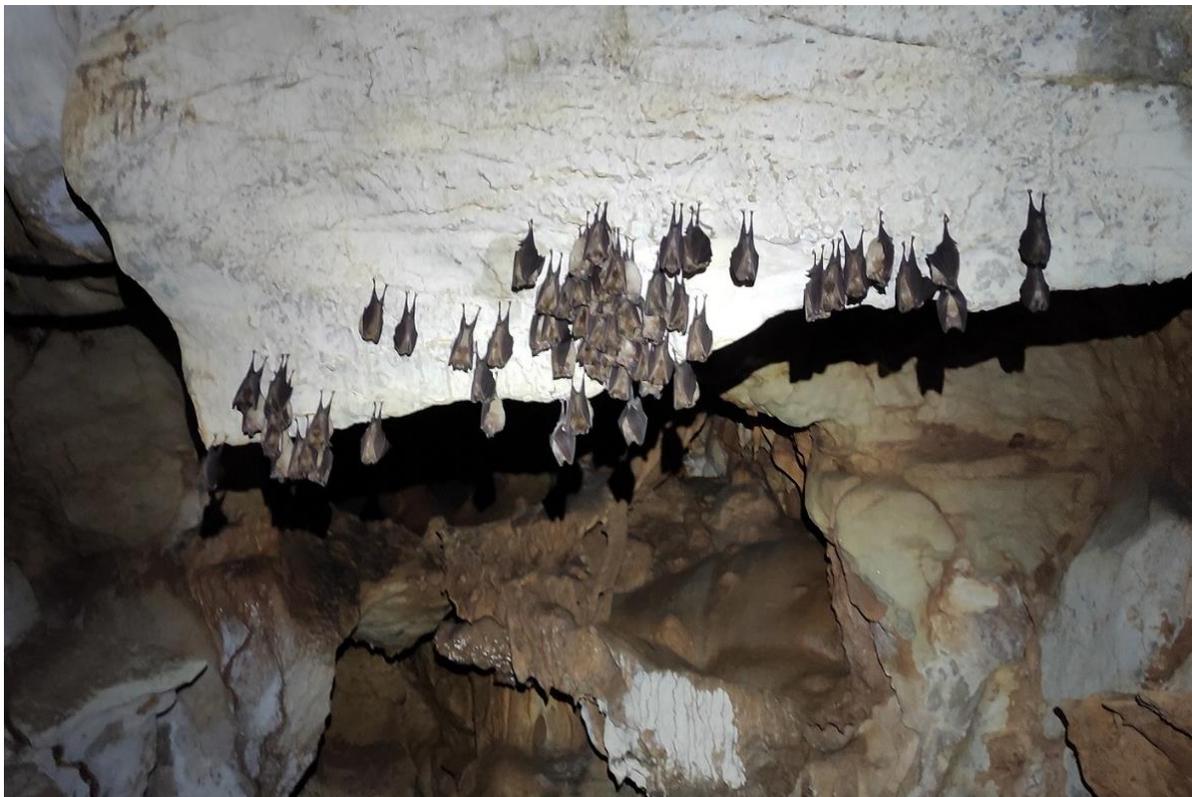
+ **étude des perspectives** en termes de **financements** (fond d'aide à l'immobilier de la CCVH, fond vert du gouvernement, ...)

Arrivée à la CCVH en janvier d'une **chargée de mission agriculture** qui pourra utilement mettre à profit ses compétences pour renforcer l'action du service Espaces naturels en la matière.



# Amélioration des connaissances

## Suivi des chauves-souris



Février 2022

74 grands  
rhinolophes en  
hibernation

**Retour des chauves-souris dans l'aven Salvat**

Suivi  
programmé  
pour 2023



# Amélioration des connaissances

## Suivi des chauves-souris



**Une belle colonie au cœur du village  
Vendémian**

Juin 2021 : une colonie  
de reproduction de  
grands murins en plein  
cœur du village  
200 adultes  
120 à 130 jeunes

29/05/2022 : 328  
adultes  
137 juvéniles

Février 2023 :  
nettoyage de la cave

Convention Refuge  
signée

+ suivi sur Mas de Valoussières, Siau, Lamouroux & tunnels



# Amélioration des connaissances

## Suivi des mares temporaires



4 mares concernées :  
2 sur Aumelas,  
1 sur St Paul  
et 1 sur Montarnaud

Conventions signées  
avec les 3 communes

Objectif : suivre l'évolution des mares temporaires dans un contexte de changement global, sur 10 ans



# Amélioration des connaissances

## Suivi des mares temporaires



Proposition de rajouter :

- Le suivi des **amphibiens**  
(3 passages)  
Dans le cadre national  
PopAmphibien et  
régional OSU OREME
- Le suivi des **reptiles**  
(6 passages)  
Avec pose de plaques



# Amélioration des connaissances

## Suivi du bruant ortolan en 2022



2019 = mise à jour des effectifs évalués dans le DOCOB

→ 85 mâles chanteurs [IC 68,8:106]

Site = probablement l'une des populations les plus importantes parmi l'aire de répartition française

2022 = suivi des points d'écoute positifs en 2019 ainsi que des points avec présence historique

→ 29 mâles chanteurs [25:61]

Rétractation du noyau de population  
Et diminution des effectifs par point

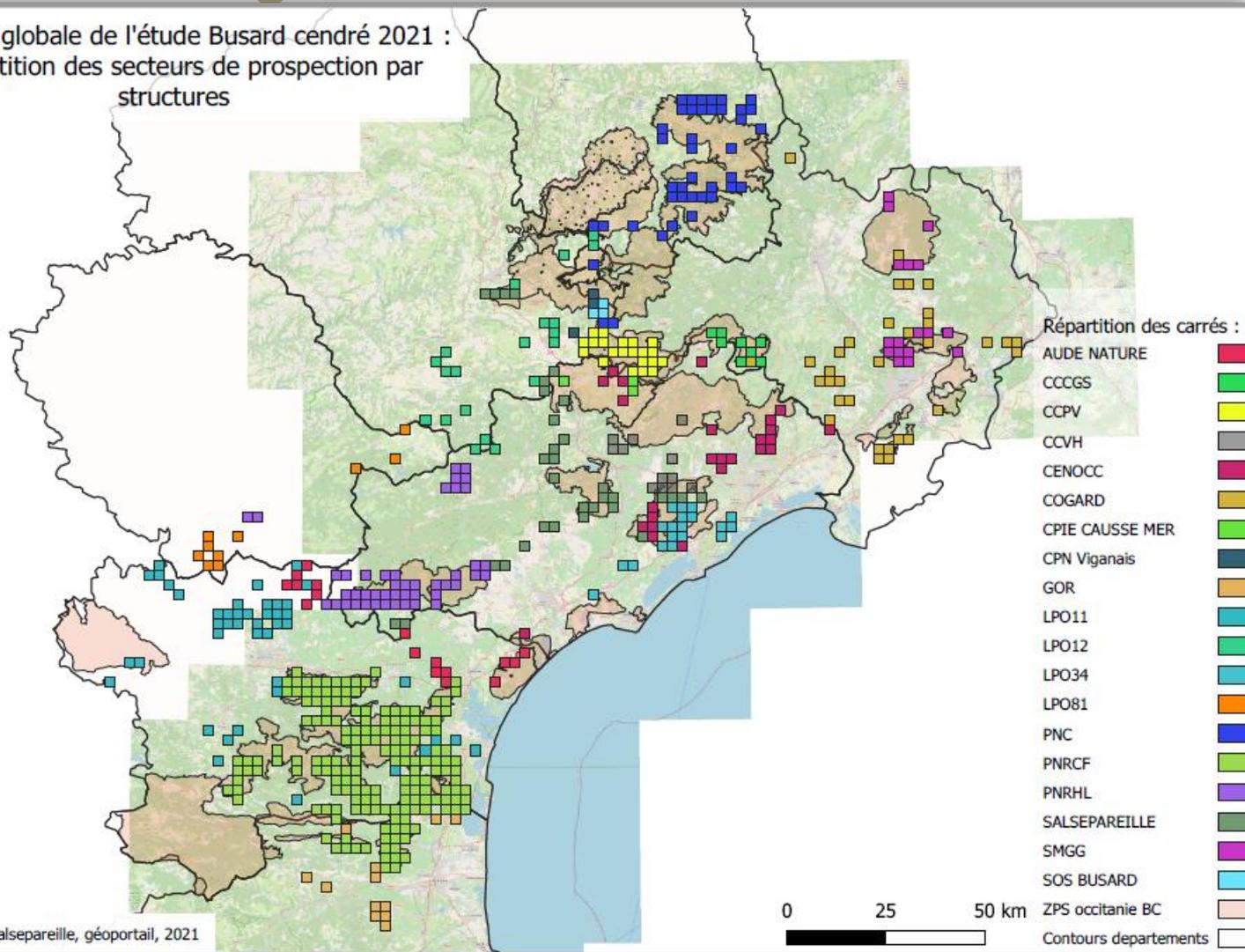
*Tendance à la baisse générale  
sur sites voisins et au delà  
(régional, national)*



# Amélioration des connaissances

## Etude régionale sur le busard cendré 2021

Emprise globale de l'étude Busard cendré 2021 :  
Répartition des secteurs de prospection par structures





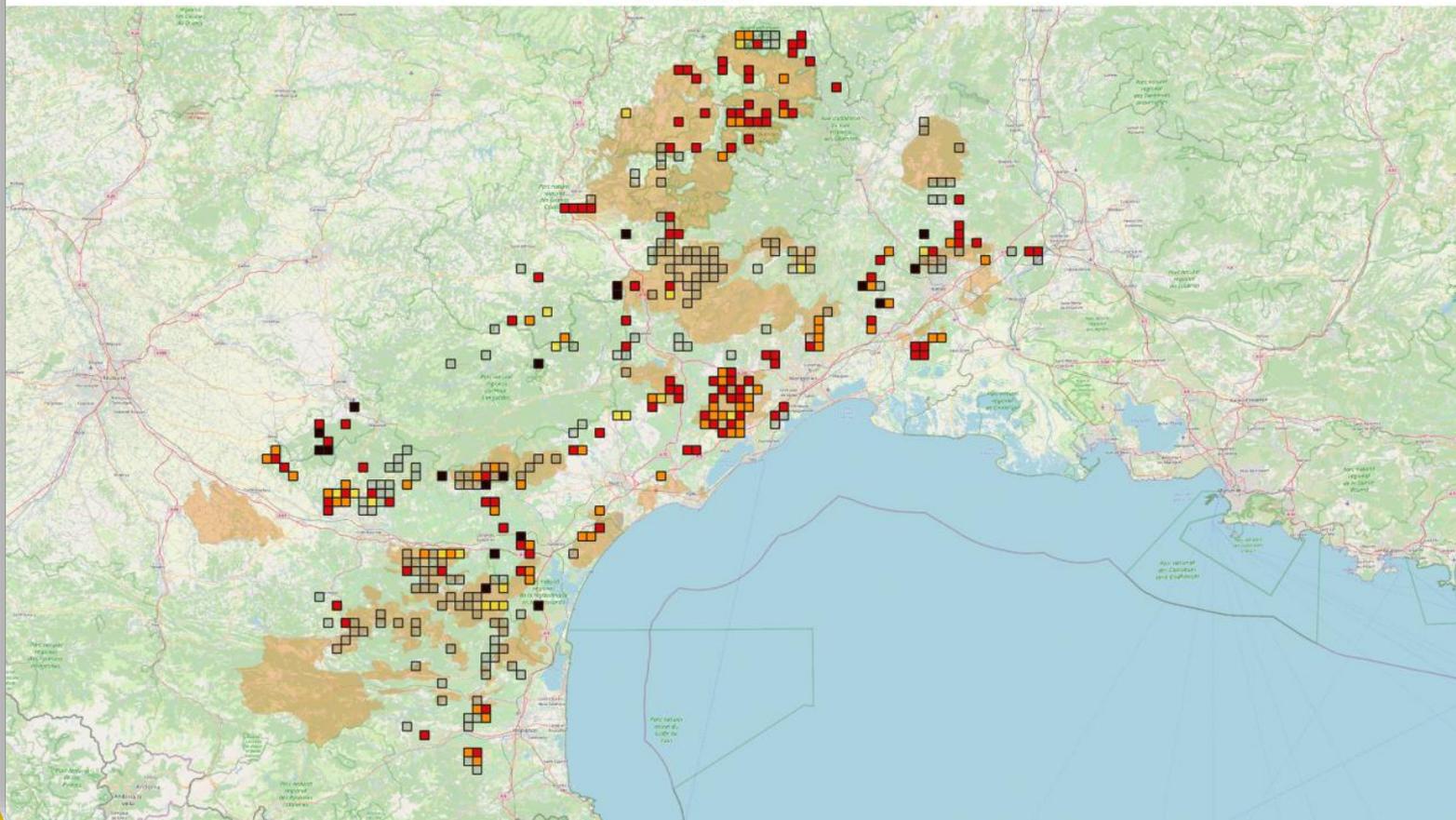
# Amélioration des connaissances

## Etude régionale sur le busard cendré 2021

**Cantonnement avéré de Busard cendré en 2021 par rapport aux données historiques**

- Carrés sans cantonnement en 2021 avec présence historique
- Carrés avec cantonnement avéré en 2021 avec présence historique
- Carrés avec cantonnement avéré en 2021 sans présence historique
- Carrés réalisés en 2021 sans cantonnement
- Carrés non prospectés avec présence historique
- ZPS occitanie

0 25 50 km





# Amélioration des connaissances

## Etude régionale sur le busard cendré 2022

**Objectif : Connaitre le nombre de couples et leurs productivité  
(Nombre de jeune volant par couple)**

Suivi de deux carrés en 2022 (Gignac Taillade et Aumelas Plan des lauriers)  
3 passages

Nouveau carré positif  
5 couples / 5 jeunes à l'envol  
Soit à minima 1j / couple

A l'échelle régionale : 1,45 jeunes / couple

**Pour 2023 → Participation au suivi ?**  
(notamment sur alentours de la zone incendiée)





# Amélioration des connaissances

## Engoulevent d'Europe

Après le suivi **en régie** en 2020  
Reconduction en 2023

Suivi protocolé par Bérenger REMY,  
animateur Natura 2000 et ornithologue  
dans le Nord Hérault/sud Gard.

**5 sites Natura 2000** suivent de  
manière simultanée :

- Gorges du Rieutord Fages et Cagnasses
- Hautes Garrigues du Montpelliérais
- Plaine de Villeveyrac-Montagnac
- ZPS du Pays Viganais
- Garrigues de la Moure et d'Aumelas





# Amélioration des connaissances

Point d'étape sur l'état des populations d'oiseaux

**Evaluation de l'état de conservation des espèces d'oiseaux et de leurs habitats du site Natura 2000 « Garrigues de la Moure et d'Aumelas »**

Objectif : Mise à jour des effectifs d'oiseaux évalués dans le DOCOB

- Bruant ortolan : Déjà actualisé et espèce avec besoins d'habitats spécifiques
- Rapaces : Répartition et Zones de quiétudes déjà actualisée
- Pipit rousseline : Impossible à faire cette année car pas sur la même période des espèces principales visées
  
- Fauvette pitchou + Alouette lulu : 250 points d'écoutes (avec analyse habitat)
- Rollier d'Europe + Cedicnème criard : Réévaluation à partir de données ponctuelles existantes



Causse  
de la Moure  
et d'Aumelas

Merci de votre attention